

LES ACCORDS DE PARIS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: QUELLES PERSPECTIVES POUR LE CONTINENT AFRICAIN ?

IBRAHIMA THIAM, CHARGE DE PROGRAMME



Le bureau Afrique de l'Ouest de la Rosa Luxemburg Stiftung a organisé à la date du 14 Avril 2016 un débat sur les résultats de la 21ème édition de la conférence sur le climat. Deux intervenants étaient à l'ordre du jour: Ibrahima Ly, Professeur de Droit à l'UCAD (Université Cheick Anta Diop), Directeur du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Politiques, Droit de l'Environnement et de la Santé (LERPDES) et Ken Henshaw, Coordonnateur du projet de Social Action, pour le programme Changement climatique dans le Cross River State au Nigéria.

L'objectif de cette rencontre était d'apporter des précisions sur l'accord issu de la dernière Conférence des Parties (COP 21) à Paris, qui a réuni des Représentants mandatés des pays membres de l'Organisation des Nations Unies pour décider des mesures de limitation du réchauffement climatique. La conférence s'est tenue entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015 dans la capitale française. Suite aux négociations qui se sont tenues lors de la COP21, un projet d'accord a été présenté et approuvé par l'ensemble des 195 délégations. Cet accord se veut juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. C'est ainsi qu'on parle du premier accord universel sur le changement climatique.

La participation de l'Afrique à cette conférence a été très déterminante. Le continent africain est la plus affectée et il subit les conséquences du phénomène climatique qui se manifestent de plus en plus à travers la hausse des températures, les précipitations accrues, l'accroissement de la sécheresse, les inondations, la baisse des rendements agricoles etc., les pays industriels pollueurs se cachent derrière des promesses. L'Afrique est aussi exposée au défi de la croissance de sa population face à une éventuelle crise alimentaire suite à la baisse des rendements agricoles. Les pays africains ayant participé à la conférence ont montré leur disposition à s'orienter vers un autre modèle de développement, moins polluant avec la promotion des énergies renouvelables.

Des engagements ont été pris vis à vis des pays en développement particulièrement les pays d'Afrique. L'accord veut promouvoir l'accès universel à l'énergie durable à travers les énergies renouvelables ; dix milliards de dollars seront déployés pour les énergies vertes en Afrique d'ici 2020; La France s'engage à investir un milliard d'euros pour lutter contre la désertification; la Banque mondiale quant à elle promet 2,2 milliards de dollars supplémentaires pour lutter contre la déforestation en Afrique. Une initiative est lancée pour remettre en état d'ici 2030 l'équivalent de 100 millions d'hectares de forêts et de terres agricoles devenues improductives en Afrique. Enfin cinq milliards de dollars pour le climat seront en faveur des pays Africains.

« Cet accord n'est pas parfait, mais il est équilibré et il est le meilleur que nous puissions obtenir à ce moment précis de l'Histoire.» déclare Edna Molewa, la ministre de l'environnement sud-africaine .

Selon le Professeur Ly, depuis la première Edition de Berlin en 1995, il n'y a jamais eu de consensus. Les négociations se sont toujours heurtées aux intérêts de certains pays industriels dits grands pollueurs. Cette COP21 affiche un caractère innovateur, qui implique tous les pays signataires à présenter une contribution nationale tous les cinq ans pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'accord prévoit la publication de celles-ci sur le site des Nations Unies pour plus de transparence. La société civile a été aussi, mieux impliquée soutient le Professeur. Pour l'expert en droit environnemental, un tel accord peut susciter beaucoup d'espoir malgré ses limites et ses réserves. Il repose sur des principes juridiques contraignants et reste donc à être signé, ratifié et respecté.

Contrairement à l'avis du Professeur Ly, l'activiste Ken Henshaw, dénonce le fait qu'il y'a eu des accords dans le passé mais ils n'ont jamais été respectés. Il critique le fait que les organisations communautaires de base n'aient pas accès à ces négociations. Même les organisations non gouvernementales qui se réclament de la société civile ne représentent pas assez les intérêts des communautés victimes. Ken déplore le fait qu'on ne parle que d'adaptation mais en réalité, aucune politique concrète n'est mise en place pour chercher des alternatives. L'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le climat en vue de réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement n'a pas été une réussite et elle laisse aujourd'hui des

communautés vivantes dans les forêts d'Ecurie (frontière entre le Nigeria et le Cameroun), dans un désarroi. Les forêts doivent certes être préservées mais aucune alternative n'est proposée à ces communautés pour leur survie. Il conclut que le continent africain reste la principale victime du changement climatique alors qu'il ne contribue qu'à moins de 5% de l'émission du CO2.

D'autres questions restent ouvertes à savoir la garantie par les grands pollueurs de signer cet accord. Pour que l'accord de Paris prenne effet officiellement et devienne juridiquement contraignant, il faut d'une part qu'au moins 55 des parties présentes à Paris le ratifie. Aucune commission de contrôle n'a été mise en place pour contrôler si tel ou tel pays a signé ou pas. Quelle peut être la position des Etats Unis vu l'enjeu des prochaines élections présidentielles ?

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
WEST AFRICA
Villa Mermoz | 43 Mermoz-Sotrac Dakar Senegal
Telephone: +221 33 869 75 19 | Fax: +221 33 824 19 95 | Website: www.rosalux.sn

ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

The views and opinions expressed by the author do not necessarily represent those of the Rosa Luxemburg Foundation